



**Loi Molac – censure par le Conseil constitutionnel :  
« Une grave menace de régression  
pour l’enseignement des langues régionales »**

« Le Conseil constitutionnel a été saisi, le 22 avril dernier, de la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion par 61 députés issus de la majorité gouvernementale.

**Les “sages” viennent de rendre leur décision, dont nous prenons acte, avec stupeur et colère. En effet, bien qu’il ne remette pas en question les dispositions de l’article 6 au sujet des forfaits scolaires en faveur des écoles privées associatives proposant un enseignement de langue régionale - unique article contesté par les députés requérants – le Conseil constitutionnel a décidé de s’auto-saisir et de censurer les articles 4 et 9 relatifs à l’enseignement immersif des langues régionales et des signes diacritiques régionaux.**

**Cet “en même temps constitutionnel” - marque d’un jacobinisme d’un autre temps - témoigne une nouvelle fois de l’immense fossé entre cette décision et la réalité de nos territoires. En effet, depuis 50 ans en Nouvelle-Aquitaine, des générations d’élèves ont bénéficié de cet enseignement au sein des réseaux d’école Seaska et Calandreta, et depuis quelques années au Pays Basque au sein d’une vingtaine d’écoles publiques. Cette modalité pédagogique n’a plus à démontrer son bénéfice pour le développement de l’enfant, ni même pour la construction de sa citoyenneté.**

Alors que le vote de cette loi par la majorité parlementaire nous avait réjouis, et qu’il s’agissait là d’une avancée historique pour nos langues régionales, **cet avis du Conseil constitutionnel fait peser le risque d’une plus grande dégradation de la situation des langues avant même le vote de la loi.**

**Ce risque est intolérable et démontre qu’il est temps de rouvrir le débat sur la place des langues régionales dans la Constitution.**

**La Région Nouvelle-Aquitaine, à travers les offices publics des langues basque et occitane, dont elle est co-fondatrice, entend poursuivre avec force son engagement pour la transmission et la socialisation de ses langues régionales.**

**Nous serons ainsi au côté du collectif “Pour que vivent nos langues” le samedi 29 mai, afin de réaffirmer l’attachement qui est le nôtre à la pluralité linguistique, garante des droits culturels des personnes ».**

Alain Rousset, Charline Claveau, Mathieu Bergé, Frédérique Espagnac  
et tous les autres élus de la majorité régionale dans les Pyrénées-Atlantiques.

Contact presse :

Rachid Belhadj - 05 57 57 02 75 / [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)